



INTERSYNDICALE CORPS ENVIRONNEMENT

Compte rendu de la réunion du 8/12/2010

L'intersyndicale a été reçue Mercredi 8 décembre 2010 par le Ministère. MEDDTL (DRH M. SAFFROY et DGALN/DEB M. BRULE, et leurs collaborateurs) et DRH ONCFS, ONEMA, Parc National de France

A - L'Administration présente ses propositions sur les :

- Modalités de transformation de certains postes de C en B et de B en A ;
Modifications du contenu des épreuves de concours.

1- Transformation de postes de catégorie B en catégorie A

Les évolutions envisagées s'inscrivent dans l'amélioration fonctionnelle des établissements et seront réalisées dans le cadre des fusions de corps de la catégorie A. Ce projet de fusion concerne les corps d'Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement (IAE) et des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat (ITPE) et devrait déboucher, au mieux d'ici 2013.

Dans le cadre de cette fusion, la mise en place d'examen professionnel (permettant l'accès à la catégorie A autrement qu'au choix par promotion) « *pourrait* » être mis en place.

Les propositions concernent la transformation **d'une vingtaine de postes de B en A :**

- à l'ONCFS : Des postes de coordinateurs « Police », dans chaque DR, seraient créés en postes de catégorie A : soit 8 à 9 postes.
- à l'ONEMA : transformation d'une poste de B en catégorie A par DIR, soit 9 postes ;
- dans les PN : 2 postes de B seraient transformés en A.

2-Transformation de postes de catégorie C en catégorie B

Pour l'ONCFS et l'ONEMA : le Ministère propose d'augmenter le nombre de catégorie B dans les « gros » services départementaux. **40 postes par établissement** seraient concernés, **soit 80 postes au total**. Pour les PN : pas de transformation.

Le changement de catégorie s'effectuant après réussite à un examen professionnel (statutaire). Comme précédemment, ces évolutions s'inscrivent dans les projets de fusion de corps menés actuellement par la Fonction Publique, notamment pour les corps de catégorie B. Le Ministère considère que la spécificité des fonctions du corps de TE est telle qu'elle ne le conduit pas à le fusionner avec les corps de Techniciens Equipement, Contrôleurs d'exploitation, Contrôleurs Affaires Maritimes (cette fusion de trois corps MEDDTL devant aboutir début 2012). Mais la fonction publique demanderait que l'amélioration de l'accès des ATE au corps de TE par la voie de l'examen professionnel, ou encore l'application de la grille du Nouvel espace statutaire du B (NES) au corps de TE, soit réalisée mais assujettie à une perspective de fusion interministérielle (avec les corps de techniciens du min Agri par exemple à un horizon post 2013...).

B- L'Intersyndicale, après cette annonce, rappelle que suite au mouvement social du début d'année, le mandat de l'Administration était de mener plusieurs chantiers sur :

- la requalification des postes ;
- les retards de gestions et les flux de promotion ;
- la pénibilité et le service actif ;
- les régimes indemnitaires et l'intégration d'une partie des primes dans le salaire
- Revalorisation des taux actuels pour le travail de nuit et les jours fériés.

Et l'Administration devait relancer le Budget au sujet de la Validation des services pour les agents de l'ONEMA. **Nous avons rappelé les documents qui engagent le Ministère : Relevé de décisions de février 2010, courrier du SG du ministère aux OS du 13 mai 2009.**

Nous convenons que les retards de gestion ont été comblés et que le taux des primes des ATE et TE a été égalisé entre établissements. **Mais pour le reste, le compte n'y est pas du tout alors que notre plate forme revendicative date du printemps et automne 2009.**

S'agissant des reclassements, la proposition de 20 B en A et de 80 C en B est de l'aveu de l'administration la réponse qu'elle fait sur des critères « fonctionnels » sur tout le stock et avec des dates incertaines de réalisation. En réponse à notre question, le ministère assure que l'analyse des fonctions des ATE et TE ne le conduit pas à une meilleure offre !

Concernant les flux de promotions, nous interpellons le Ministère pour savoir s'il a contacté le Ministère de l'Agriculture pour améliorer le flux de TE vers le corps des IAE (actuellement de l'ordre de 1/an) => la réponse est négative mais l'administration estime qu'elle pourrait demander 2 postes/an, sans assurance sur ce flux ...

Concernant l'évolution des taux pro-pro : les taux ont été fixés pour la période 2010 - 2011.

Les promotions au titre de 2011 ont été vues lors de la dernière CAPN. En 2011, ce sont les promotions au titre de 2012 qui seront traitées. Or nous signalons les gros problèmes de fluidité dans les corps et l'absence de déroulement de carrière convenable pour la plupart des ATE et TE, ce qui nécessite une révision urgente des taux pro-pro, avec la sortie d'arrêtés modifiant les taux actuels. Refus de l'administration qui refuse de solliciter maintenant la Fonction Publique/budget et dit que cela sera discuté courant 2011... pour les promos des CAP d'automne 2011 au titre 2012.

Sur la pénibilité : nous rappelons l'engagement du Ministère (chaque établissement monte un groupe de travail sur ce thème, et un dossier ATE et TE est constitué et transmis).

L'ONCFS a conduit cette étude, par contre rien n'a été fait à l'ONEMA, ni dans les PN. Nous rappelons l'urgence de ce dossier : suite à la dernière réforme des retraites, la Fonction Publique examine les corps qui pourront bénéficier de mesures liées à la pénibilité. A notre demande d'une date pour l'envoi du dossier à la FP, l'Administration refuse de s'engager, mais comprend qu'un dossier doit être constitué rapidement. Pour la validation des services à l'ONEMA elle reconnaît également l'urgence d'un décret, mais ne donne pas de délai...

Concernant l'intégration d'une partie des primes dans le salaire, nous essayons un refus catégorique au motif que cette revendication vaut pour l'ensemble des fonctionnaires !

Concernant les textes sur l'évolution du contenu des concours, après une interruption de séance, l'intersyndicale refuse de traiter ce point, mais signale qu'en prévoyant de baisser le niveau des épreuves, le Ministère ne reconnaît pas la nécessité de requalifier les statuts et carrières des ATE et TE.

A notre demande, le ministère répond qu'il n'y aura pas de concours ATE et TE en 2011 (« les plafonds d'emplois sont atteints dans les établissements »; notons que les derniers concours ont été effectués au titre 2009 avec des prises de postes 2010...).

En conclusion : les propositions faites ne répondent pas à nos revendications et le Ministère ne parle pas le même langage que nous. Nous avons démontré, expliqué, prouvé que les métiers et les missions des ATE et TE ne correspondent plus à leurs statuts et que ces derniers devaient donc évoluer... **Le ministère répond par des aménagements fonctionnels** pour « gratter » quelques postes de A et de B... Plus ou moins liés à des fusions de corps... **L'incompréhension est totale !** Sur les volumes de promotion et le déblocage des carrières, le Ministère n'offre pas de concret dans des délais rapides, sur la pénibilité il ne tient pas les délais... Et **sur les effectifs, il déclare ne plus recruter** par concours pendant au moins deux ans... Un document écrit a été demandé sur ces points.

ENSEMBLE TOUJOURS MOBILISÉS